

AL HIFADH SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 MARS 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017**

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 32 288 340,072 DT, un actif net de 32 168 903,338 DT et un bénéfice net trimestriel de 314 962,114 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Observations

(i)- Nous attirons l'attention sur les notes 3.1 « Portefeuille titres » et 3.3 « Placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois d'Al HIFADH SICAV dans les placements auprès de la BTE ont atteint, au 31 mars 2017, 10.1% de son actif à cette même date constituant ainsi un léger dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(ii)- Nous attirons l'attention sur la note 4.3 « Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par "AL HIFADH SICAV" au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 127 181,837 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée durant le premier trimestre 2017 s'élève à 30 663.072 DT

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 Mars 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-17	31-mars-16	31-déc.-16
Portefeuille-titres	3.1	19 226 173,145	21 391 025,633	21 344 608,164
Obligations de sociétés		14 415 351,870	14 865 084,835	15 709 083,559
Emprunts d'Etat		4 496 253,275	4 422 248,798	4 493 856,605
Titres des Organismes de Placement Collectif		314 568,000	2 103 692,000	1 141 668,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 053 347,819	24 685 261,288	13 277 019,393
Placements monétaires		11 563 193,077	22 711 708,972	12 254 661,275
Disponibilités		1 490 154,742	1 973 552,316	1 022 358,118
Créances d'exploitation	3.5	8 819,108	13 603,599	8 067,585
Total Actif		32 288 340,072	46 089 890,520	34 629 695,142
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	57 983,080	72 603,658	61 796,138
Autres crédeurs divers	3.7	61 453,654	28 103,807	24 919,824
Total Passif		119 436,734	100 707,465	86 715,962
Actif net		32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
Capital	3.8	30 517 355,182	43 629 104,819	33 075 597,987
Sommes distribuables	3.11	1 651 548,156	2 360 078,236	1 467 381,193
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 353 771,902	1 897 972,810	18,803
Sommes distribuables de la période		297 776,254	462 105,426	1 467 362,390
Actif net		32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 288 340,072	46 089 890,520	34 629 695,142

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Revenus du portefeuille titres	3.2	246 066,677	238 009,992	1 098 131,312
Dividendes des titres OPCVM		0,000	0,000	103 070,519
Revenus des obligations		191 592,098	184 479,608	777 790,875
Revenus des emprunts d'Etat		54 474,579	53 530,384	217 269,918
Revenus des placements monétaires	3.4	169 909,105	271 471,727	939 221,086
Revenus des billets de trésorerie		108 022,221	112 474,712	451 160,700
Revenus des certificats de dépôt		53 647,495	124 795,513	345 662,162
Revenus des dépôts à terme		0,000	23 667,069	101 929,643
Revenus des comptes à vue		8 239,389	10 534,433	40 468,581
Total des revenus des placements		415 975,782	509 481,719	2 037 352,398
Charges de gestion des placements	3.9	(57 983,079)	(72 603,656)	(275 850,840)
Revenus net des placements		357 992,703	436 878,063	1 761 501,558
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(45 735,928)	(15 952,371)	(65 743,734)
Résultat d'exploitation		312 256,775	420 925,692	1 695 757,824
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 480,521)	41 179,734	(228 395,434)
Sommes distribuables de la période		297 776,254	462 105,426	1 467 362,390
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 480,521	(41 179,734)	228 395,434
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 151,917)	(1 949,061)	(33 630,951)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 857,256	(906,719)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres		0,000	(839,629)	(1 502,511)
Résultat net de la période		314 962,114	417 230,283	1 613 771,042

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Variation de l'actif net résultant	314 962,114	417 230,283	1 613 771,042
des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	312 256,775	420 925,692	1 695 757,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 151,917)	(1 949,061)	(33 630,951)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 857,256	(906,719)	(46 853,320)
Frais de négociation de titres	0,000	(839,629)	(1 502,511)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(1 541 194,450)
Transaction sur capital	(2 689 037,956)	8 598 936,064	(2 502 614,120)
Souscription	18 861 583,804	35 330 077,222	115 371 416,712
Capital	18 153 100,000	33 954 000,000	114 132 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(172 343,048)	(266 834,362)	(1 024 962,890)
Régularisation des sommes distribuables	880 826,852	1 642 911,584	2 263 679,602
Rachat	21 550 621,760	26 731 141,158	117 874 030,832
Capital	20 738 600,000	25 688 100,000	116 447 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(196 894,904)	(201 929,792)	(1 065 142,861)
Régularisation des sommes distribuables	1 008 916,664	1 244 970,950	2 492 073,693
Variation de l'actif net	(2 374 075,842)	9 016 166,347	(2 430 037,528)
Actif net			
En début de période	34 542 979,180	36 973 016,708	36 973 016,708
En fin de période	32 168 903,338	45 989 183,055	34 542 979,180
Nombre d'actions			
En début de période	333 944	357 088	357 088
En fin de période	308 089	439 747	333 944
Valeur liquidative	104,414	104,581	103,439
Taux de rendement de la période	0,94%	1,01%	4,07%

Notes aux états financiers trimestriels **Arrêtés au 31 Mars 2017**

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 mars 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH-SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 mars 2017	% actif
<u>Titres OPCVM</u>				
<u>Parts des fonds communs</u>	3 000	312 300,904	314 568,000	0,974%
FCP HELION MONEO	3 000	312 300,904	314 568,000	0,974%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	229 171	14 076 052,789	14 415 351,870	44,646%
AIL 2013-1	15 000	600 000,000	628 080,000	1,945%
AIL 2014-1	1 320	79 191,810	82 274,776	0,255%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	419 949,423	429 957,783	1,332%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	487 328,300	499 522,384	1,547%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	300 000,000	301 617,600	0,934%
AMEN BANK SUB 2014 A	6 200	368 400,000	371 356,818	1,150%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	275 219,840	286 936,262	0,889%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	240 000,000	242 038,400	0,750%
ATL 2011 TF	8 850	353 999,600	356 279,580	1,103%
ATL 2014/2	3 000	300 000,000	315 319,200	0,977%
ATTIJARI LEAS.2015-1	5 000	500 000,000	529 404,000	1,640%
BH 2009-B	15 000	922 500,000	932 040,000	2,887%
BTE 2010-B	15 000	1 050 000,000	1 076 124,000	3,333%
BTE 2011-TV	2 000	80 000,000	80 496,000	0,249%
BTE 2010-B	2 000	80 000,000	81 769,600	0,253%
BTE 2011-TV	1 000	40 000,000	40 248,000	0,125%
BTK-2009	2 500	133 308,216	133 796,080	0,414%
BTK-2012-1	5 000	214 300,000	218 352,000	0,676%
CIL 2012/2	10 000	200 000,000	201 080,000	0,623%
CIL 2014/1	9 050	543 000,000	565 277,480	1,751%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	672 000,000	675 825,920	2,093%
EO SERVICOM 2012	5 000	100 000,000	100 152,000	0,310%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	240 000,000	241 238,400	0,747%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	350 000,000	359 094,400	1,112%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	400 000,000	400 268,000	1,240%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	600 000,000	627 868,800	1,945%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	510 668,000	1,582%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	157 096,800	0,487%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010	2 000	40 000,000	41 604,800	0,129%
STB 2010/1	15 000	799 650,000	800 490,000	2,479%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	120 000,000	122 124,800	0,378%
UIB 2009/1	27 399	1 780 935,000	1 839 612,699	5,697%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	62 239,000	62 730,808	0,194%
UIB 2012-1C	3 425	274 031,600	277 285,642	0,859%

UIB SUB 2015	5 000	500 000,000	523 424,000	1,621%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	303 896,838	0,941%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	4 486	4 547 975,300	4 496 253,275	13,925%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 006 915,749	3,119%
BTA 6.75% JUILLET 2017	842	885 676 ,100	876 960,262	2,716%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 603 695,571	8,064%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	20	1 910,000	2 010,894	0,006%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	1 483,200	1 544,387	0,005%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	4 917,500	5 126,412	0,016%
TOTAL		18 936 328,993	19 226 173,145	59,545%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 246 066,677 DT pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
<u>Dividendes</u>	0,000	0,000	103 070,519
- des Titres OPCVM	0,000	0,000	103 070,519
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	246 066,677	238 009,992	995 060,793
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>191 592,098</u>	<u>184 479,608</u>	<u>777 790,875</u>
- intérêts	191 592,098	184 479,608	777 790,875
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>54 474,579</u>	<u>53 530,384</u>	<u>217 269,918</u>
- intérêts	54 474,579	53 530,384	217 269,918
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	246 066,677	238 009,992	1 098 131,312

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 13 053 347,819 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		11 464 084,775	11 563 193,077	35,812%
Emetteur STUSID BANK				
<u>Certificats de dépôt STUSID BANK</u>	5	2 984 750,587	2 993 920,442	9,272%
CD STUSID 30J 06/03/2017	1	498 327,026	499 776,125	1,548%
CD STUSID 40J 23/02/2017	1	497 675,806	499 824,744	1,548%
CD STUSID 40J 23/03/2017	1	497 662,627	498 186,151	1,543%
CD STUSID 40J 24/03/2017	1	995 325,255	996 255,829	3,085%
CD STUSID 70J 23/01/2017	1	495 759,873	499 877,593	1,548%
Emetteur BTE				
<u>Certificats de dépôt BTE</u>	4	1 971 224,559	1 982 552,926	6,140%
CD BTE 120J 26/01/2017	1	491 198,044	495 917,105	1,536%
CD BTE 160J 15/03/2017	1	487 596,899	488 878,086	1,514%
CD BTE 20J 22/03/2017	1	498 825,680	499 411,977	1,547%
CD BTE 90J 24/01/2017	1	493 603,936	498 345,758	1,543%
Emetteur AMS				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	486 763,066	494 859,878	1,533%
AMS 90J 12/01/2017	1	246 198,651	249 527,508	0,773%
AMS 230J 03/12/2016	1	240 564,415	245 332,370	0,760%
Emetteur ELECTROSTAR				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	1 817 937,879	1 835 667,138	5,685%
ELECTROSTAR 170J 28/12/2016	1	145 763,382	148 068,272	0,459%
ELECTROSTAR 120J 08/02/2017	1	391 941,511	395 383,141	1,225%
ELECTROSTAR 90J 12/01/2017	1	787 835,684	798 488,026	2,473%
ELECTROSTAR 90J 16/03/2017	1	492 397,302	493 727,699	1,529%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 127 573,324	2 164 618,312	6,704%
STEQ 190J 21/02/2017	1	920 135,433	926 072,531	2,868%
STEQ 280J 04/08/2016	1	764 280,319	794 640,811	2,461%
STEQ 90J 22/03/2017	1	443 157,572	443 904,970	1,375%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	2 075 835,360	2 091 574,381	6,478%
GIF 100J 31/01/2017	1	983 140,721	993 169,926	3,076%
GIF 20J 15/03/2017	1	797 256,258	799 586,934	2,476%
GIF 90J 24/01/2017	1	295 438,381	298 817,521	0,925%
Disponibilités		1 490 154,742	1 490 154,742	4,615%
Dépôts à vue		1 490 154,742	1 490 154,742	4,615%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		12 954 239,517	13 053 347,819	40,427%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 169 909,105 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Intérêts des billets de trésorerie	108 022,221	112 474,712	451 160,700
Intérêts des certificats de dépôt	53 647,495	124 795,513	345 662,162
Intérêts des dépôt à terme	0,000	23 667,069	101 929,643
Intérêts des comptes courants	8 239,389	10 534,433	40 468,581
TOTAL	169 909,105	271 471,727	939 221,086

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 8 819,108 DT au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	319,108	2 603,599	1 967,585
Agios créditeurs à recevoir	8 500,000	11 000,000	6 100,000
TOTAL	8 819,108	13 603,599	8 067,585

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 57 983,080 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Rémunération distributeurs	20 708,243	25 929,878	22 070,048
Rémunération gestionnaire	24 849,894	31 115,856	26 484,058
Rémunération dépositaire	12 424,943	15 557,924	13 242,032
TOTAL	57 983,080	72 603,658	61 796,138

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 61 453,654 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs, la contribution conjoncturelle, et les autres impôts et la contribution conjoncturelle et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Redevance CMF	2 818,579	3 789,592	2 900,187
Provision jeton de présence	11 219,160	10 717,153	8 999,940
Honoraires commissaire aux comptes	16 464,961	13 104,796	12 714,571
TCL	287,882	367,304	296,715
Impôt à payer	0,000	124,962	8,411
Etat. Contribution conjoncturelle à payer	30 663,072	0,000	0,000
TOTAL	61 453,654	28 103,807	24 919,824

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 01/01/2017</u>	
Montant (en nominal)	33 394 400,000
Nombre de titres	333 944
Nombre d'actionnaires	749
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	18 153 100,000
Nombre de titres émis	181 531
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	20 738 600,000
Nombre de titres rachetés	207 386
<u>Capital au 31/03/2017</u>	
Montant (en nominal)	30 808 900,000
Sommes non distribuables	-291 544,818
Montant du capital au 31/03/2017	30 517 355,182
<u>Nombre de titres</u>	308 089
Nombre d'actionnaires	719

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2017 :

Désignation	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/03/2016	Montant au 31/12/2016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	5 702,412	6 007,886	-2 334,430
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-7 854,329	-7 956,947	-31 296,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	3 670,088	-893,886	-46 853,647
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	1 187,168	-12,833	0,327
Frais négociation de titres	0,000	-839,629	-1 502,511
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	2 705,339	-3 695,409	-81 986,782
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-318 802,013	-276 995,202	-276 995,202
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-172 343,048	-266 834,362	-1 024 962,890
Régularisations sommes non distribuables rachats	196 894,904	201 929,792	1 065 142,861
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-291 544,818	-345 595,181	-318 802,013

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 57 983,079 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Rémunération distributeurs (STUSID BANK et TSI)	20 708,241	25 929,878	98 518,155
Rémunération gestionnaire (TSI)	24 849,895	31 115,855	118 221,788
Rémunération dépositaire (STUSID BANK)	12 424,943	15 557,924	59 110,897
TOTAL	57 983,079	72 603,656	275 850,840

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2017 au 31/03/2017 à 45 735,928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2017	Période du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Rémunération commissaire aux comptes	3 750,390	2 328,702	12 740,619
Redevance CMF	8 283,046	10 371,748	39 406,458
Jetons de présence	2 219,220	2 237,690	9 520,477
Contribution conjoncturelle	30 663,072	0,000	0,000
Autres impôts	820,200	1 014,231	4 076,180
TOTAL	45 735,928	15 952,371	65 743,734

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2017 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	1 353 771,902	0,000	0,000	0,000	1 353 771,902
Exercice 2017	0,000	312 256,775	83 162,646	-97 643,167	297 776,254
Sommes Distribuables					1 651 548,156

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 mars 2017, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

4.3 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Al Hifadh SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 127 181,837 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du premier trimestre s'est élevée à D : **30 663.072 DT.**